



Refus de visa regroupement familial

Par **Weier**, le **13/01/2025** à **20:07**

J

Bonsoir je me tiens part le biais de se forum pour trouver un éclairage à ma situation. suite à une demande de visa regroupement familial en juillet 2024 en faveur de mon fils .le 23/12/2024 nous avons malheureusement fait objet d'un refus au motif le(s) documents d'état civil fournis comportent de(s)éléments qui nous laisse conclure qu'il où ne sont pas authentiques. Part la suite nous sommes rapidement allé tirer les souches et attestation de la souche qui authentifier l'acte de mon fils...par railleur nous avons constaté qu'il existe une erreur humaine et matériel sur une lettre de mon prénom porté sur l'actede mon fils (weter) au lieu de (weier) nous sommes répartis à la marie qui avait établi l'acte,Par leurs désolé ils nous ont convié d'établir un certificat d'individualité où de concordance qui cetifie l'erreur et atteste que c'est Belle et bien la même personne. j'ai introduit un recours gracieux auprès de l'ambassade et à la CRRV il y a une semaine avec tout les éléments donc j'ai énuméré. Ma question serait de savoir si je dois faire un recours express où attendre la décision de la CRRV qui selon certains sources répondent à 2% des cas où devrais-je relancer un autre dossier avec lecertificats d'individualité.bref si un avocat peut me donner la bonne formule.cordialement votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **13/01/2025** à **20:43**

B onsoir et bienvenue

Nous avons de temps en temps la visite d'un avocat, mais cela est assez rare.

Tout ce que je peux vous écrire, c'est qu'il faut contacter directement la CRRV pour obtenir des informations sur l'état de votre demande (par téléphone ou par écrit).

Au-delà , si la CRRV ne répond pas dans un délai qui vous semble excessif, vous pouvez envisager de faire un recours administratif pour contester le silence de l'administration.